





Secteur hors de France téléphone : 33 1 40 63 29 41 télécopie : 33 1 40 63 28 31 site : http://www.hdf.snes.edu e-mail : hdf@snes.edu

L'ACTION REPART DÈS LA RENTRÉE!

Ce premier HDF Infos vous arrive pendant l'action nationale de grève du SNES et à la veille de l'action confédérale de grève sur les retraites!

Nous sommes tous concernés. La riposte doit être à la hauteur de ces enjeux. Elle doit l'être d'autant plus que son niveau déterminera les actions futures dans leur calendrier et leurs formes.

Rude épreuve pour les personnels à l'étranger qui doivent mener de front la bataille syndicale sur leurs revendications spécifiques :

- encore et toujours la situation des personnels dans les établissements culturels :
- l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération de tous les recrutés locaux et des contractuels ;
- la mise à niveau des ISVL, la modification du congé maladie et une réforme du décret qui permette de mettre fin aux trois mois de disponibilité des faux résidents pour l'AEFE.

Le SNES remet tous ces problèmes à l'ordre du jour de l'actualité pour les personnels à l'étranger et en « centrale ».

L'action a déjà commencé au Brésil et en Uruguay sur l'ISVL. Le SNES appelle les personnels à élargir et amplifier le mouvement en envoyant au secteur Hors de France leurs revendications d'augmentations avec les argumentaires avant la fin du mois. L'objectif du SNES est de parvenir à une proposition de rebasage dans ce délai afin de faire pression sur les décideurs de l'AEFE.

Ces batailles syndicales ne pourront être gagnées que par l'action de tous les personnels avec un SNES encore plus fort.
Syndiquez-vous, il y va de notre intérêt à tous!

Paris, le 6 septembre 2010

SOMMAIRE

- 1. Le SNES dans l'action : Brésil, Uruguay, Espagne
- 2. Mise à jour de l'avantage familial
- 3. Compte rendu du CTP du 5 juillet 2010
- 4. Circulaire de rentrée AEFE 2010/2011
- 5. Compte rendu de la CAPN d'accès à la hors classe
- 6. Compte rendu du stage hors de France
- 7. Recrutement à la Mission Laïque Française
- 8. Recrutement des expatriés à l'AEFE rentrée 2011

Annexe:

- Barres d'accès à la hors classe des certifiés (29^{ème} base)

1. Le SNES dans l'action : Brésil, Espagne, Uruguay,

Rentrée 2010 : le SNES de pied ferme dans l'action.

En septembre, les personnels se retrouvent sur des revendications liées à la rémunération. Les signes donnés par l'AEFE, comme sur les revalorisations d'ISVL, sont insuffisants, voire insultants par leur absence. On ne s'étonnera donc pas de la reprise des actions, qui pourraient s'amplifier ou s'étendre dans les semaines à venir. Trois exemples d'actions syndicales qui ne faiblissent pas :

Brésil

Les actions et grève de juin 2010 n'ont pas eu les effets attendus pourtant légitimes au regard de l'urgence de la situation. Le SNES/FSU était intervenu à nouveau auprès de la directrice de l'AEFE pour demander une revalorisation de 40% de l'ISVL au Brésil (voir HDF info 15). La revalorisation de l'ISVL en juillet va certes audelà de l'augmentation de l'IE (5.08%) et de son application mécanique mais compte n'a pas été tenu des arguments des personnels, pourtant confirmés par le poste diplomatique, études à l'appui. Les collègues de Brasilia et de Rio demandaient pour commencer un alignement sur le montant d'ISVL de Sao Paulo. Quand on sait que dans cette zone, le montant versé est insuffisant, ce n'est évidemment qu'un début. Beaucoup de réunions, actions et débats ont été menés localement tant la situation est préoccupante. Pour les personnels, cette pénalité vient s'ajouter aux mesures injustes prises par l'AEFE, comme celle qui consiste à exclure de facto les fonctionnaires du dispositif des bourses. Non seulement la montagne accouche d'une souris en terme de revalorisation mais le projet nouvellement avancé qui consisterait à déconventionner Rio est évidemment inacceptable. Les personnels détachés aujourd'hui se retrouveraient mis en disponibilité, se verraient infliger la perte de leurs droits statutaires. Que dire par ailleurs d'éventuels engagements pris? Le SNES/FSU s'est longtemps battu et se bat pour s'opposer aux divers déconventionnements à l'AEFE car il n'est évidemment pas un cas qui ait amélioré la situation des personnels. Bien au contraire : de telles mesures ont souvent donné lieu à des fins de contrats ou à toute sorte de pressions.

Espagne.

Les mouvements de juin, y compris sur le baccalauréat, n'y ont pas suffi. Les revendications des collègues sont plus d'actualité que jamais : mise à niveau exceptionnelle de l'ISVL (au moins 15% de l'IE), exonération des droits de première inscription qui ne touchent, en Espagne, que les vrais résidents étaient, entre autres, à l'ordre du jour de la grève de rentrée du 02 septembre 2010. La colère des personnels avait crû en juin suite à l'absence totale de dialogue social sur les points concernés. Changement de ton à cette rentrée puisque le SNES/FSU sera reçu par l'ambassadeur de France. Il n'en demeure pas moins que l'AEFE ne peut rester sourde aux attentes des collègues et montrer autre chose que les 15 € mensuels octroyés aux collègues sur les révisions de juillet et d'août 2010. L'action de juin a été forte et les vacances n'ont en rien entamé la détermination des personnels du réseau.

Uruguay

Colère des personnels et courrier à la directrice de l'AEFE. L'augmentation de 77 €/ mois en juillet (groupe 5) est toute relative en ce qu'elle fait suite à des baisses successives. Faut-il rappeler que la perte de pouvoir d'achat est de 30% depuis octobre 2009 due à la dévaluation de l'euro face au dollar, à la dévaluation du dollar face au peso uruguayen et à l'inflation. La perte équivaut à un an de salaire sur un contrat de trois ans. La « bonne surprise » annoncée par l'AEFE n'en est pas une dans un tel contexte où les collègues sont fortement pénalisés, se privent de déplacement et où le recrutement en Uruguay est un réel problème. Sans réponse juste et positive de l'administration, un boycott de la surveillance et de la correction du brevet et du baccalauréat session de novembre est à l'ordre du jour.

D'autres sections SNES comme celles de Colombie, de République Tchèque mènent des actions, parfois de longue haleine sur le dossier de l'ISVL. De nombreux éléments confirment les analyses du SNES sur la question, tels que les difficultés de recrutement de personnels résidents dans certains pays. Les situations sont variables en fonction des pays, des zones mais elles aboutissent toutes à une seule conclusion : l'AEFE doit donner des suites positives aux revendications des personnels sur le dossier ISVL. L'étendue des actions sous différentes formes et la détermination des collègues dans les établissements du réseau contribueront, à cette rentrée 2010, à faire entendre le message du SNES/FSU.

2. Mise à jour de l'avantage familial :

Quelques mauvaises surprises qui devraient rentrer dans l'ordre, le SNES/FSU y veillera.

Bref rappel: Les montants de l'avantage familial versé aux résidents de l'AEFE remontaient à la publication initiale de l'arrêté en date du 05 février 2008 (pour l'année scolaire d'octobre 2007 à août 2008). Entre temps, la politique d'autofinancement forcé, l'insuffisance de la dotation publique et le transfert des charges aux établissements avaient eu pour conséquence des augmentations parfois conséquentes des frais d'écolages dans les établissements et les collègues avec enfants scolarisés se trouvaient très fortement pénalisés. La publication de l'arrêté du 20 avril 2010 a mis un terme partiel à cette injustice, en ce qu'elle fixe de nouveaux montants pour l'année 2009-2010, ainsi gu'un rattrapage différentiel pour l'année 2008-2009. Mais la bonne nouvelle- en fait la simple application de la loi réclamée de longue date par les syndicats de la FSU - se double d'une mesure pénalisante qui consiste à diminuer les montants de l'avantage familial dans les zones où ce dernier était supérieur au montant de la scolarité, et de le mettre juste à niveau de ce montant mensuel. La publication de juin a donc eu pour effet de réviser l'avantage familial à la baisse dans 39 zones sur un total de 169 (dont 9 pour l'hémisphère sud), ce sur une seule ou plusieurs tranches d'âge de la zone (l'avantage familial se subdivise en 3 tranches d'âge par zone). Les rattrapages ayant été opérés sur le salaire d'août 2010, certains personnels ont vu leur salaire amputé. L'AEFE a confirmé au SNES/FSU que ces sommes prélevées seront remboursées selon différentes modalités. Dans le cas des établissements conventionnés, cette mesure a touché 330 personnels. Ces derniers, quand ils ont des enfants scolarisés dans les établissements, seront exonérés des paiements d'écolages à concurrence des montants prélevés. Dans le cas des établissements à gestion directe, ou pour les personnels touchant l'avantage familial mais dont les enfants ne sont pas encore ou plus scolarisés dans le réseau AEFE, la procédure reste encore à définir. Les personnels ayant subi ces prélèvements et qui se trouvent en grande difficulté financière peuvent contacter le secrétariat général de l'AEFE et doivent dans tous les cas signaler leur situation au SNES/FSU. Le SNES se bat pour garantir une vraie prestation familiale pour les résidents, contre l'agence qui considère que cet « avantage » ne sert exclusivement qu'à payer les frais d'écolage.

3. Compte rendu du CTP du 5 juillet 2010

Le SNES/FSU, suite au boycott du CTP de juin, attendait autre chose de la part de l'administration que des exposés historiques sur certaines situations bloquées, ou des réponses dilatoires qui garantissent l'étude de points « au cas par cas » mais qui ne résolvent en rien les difficultés croissantes des personnels.

En ouverture de séance, le SNES/FSU a fait lecture à la directrice de la déclaration suivante :

Au CTP du 11 décembre 2009, les représentants de la FSU ont, à plusieurs reprises, dénoncé dans leurs déclarations solennelles les choix de l'AEFE en matière de gestion, de pilotage et de traitement des personnels.

Les différentes mobilisations et actions de grève, souvent très largement suivies, au cours de l'année scolaire et plus fortement encore ces dernières semaines n'ont obtenu aucune réponse acceptable par les personnels, voire aucune réponse du tout. Les personnels considèrent que le traitement de leurs revendications, en centrale ou dans les établissements, relève plus de la mauvaise foi et du parti pris que d'un examen sérieux. Ils n'acceptent ni le mépris ni la menace.

Des dossiers sont en cours, pour certains depuis plusieurs années, qui ne trouvent aucune réponse de votre part.

- <u>Modification du décret sur le congé maladie</u> : malgré l'engagement récent du Ministre, ce problème n'a trouvé aucune solution concrète.
- <u>Problèmes liés à l'avantage familial</u>: au bout de deux ans, l'arrêté a été publié mais il est loin de régler toutes les questions. Vous n'apportez aucune réponse à notre demande d'augmentation du forfait hors espace économique européen, à la création d'un forfait pour les pays de l'EEE. D'autres problèmes liés aux

coûts des frais de première inscription ou aux frais annexes pénalisent fortement vos personnels, les contraignant parfois à sortir leurs enfants des établissements, ce qui n'est pas acceptable.

 <u>Revalorisation de l'ISVL</u>: de nombreuses actions ont eu lieu. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée, pas plus au Brésil, qu'en Colombie, en Espagne, en République Tchèque ou en Uruguay. Il n'est tenu aucun compte des difficultés rencontrées par vos personnels.

Au lieu d'être entendus, les personnels sont les cibles d'attaques répétées. Les situations collectives ou individuelles se dégradent fortement et l'esprit même de la loi de 1990 est remis en question.

- <u>Nouvelles mesures sur les bourses scolaires</u> qui excluent de facto les fonctionnaires et spécifiquement les personnels résidents du système des bourses. Cette mesure, dont le gain financier n'a pas été communiqué à la Commission nationale des bourses, est ressentie comme une nouvelle atteinte sociale pour certains de ces personnels fragilisés.
- <u>Décisions arbitraires et non justifiées</u> sur des demandes de temps partiels par exemple. Nous ne pouvons accepter des réponses telles que « si les femmes enseignantes veulent du temps pour élever leur enfant, elles doivent rentrer en France »
 - <u>Menaces collectives sur la mobilité forcée des personnels</u>, maintenues dans le POS malgré notre opposition ferme à ce projet.
 - <u>Une gestion des emplois aux conséquences dramatiques.</u> Un nombre jusque là inégalé de postes de résidents n'ont pas été pourvus. C'est dû à la fermeture de postes d'expatriés mais aussi et surtout à la dégradation des conditions de vie des personnels. Le bon fonctionnement du réseau est en jeu si de vraies réponses ne sont pas données immédiatement.
 - <u>Les revendications des personnels en contrat local</u> (que vous savez comptabiliser quand il s'agit d'afficher un meilleur taux de titulaires dans les établissements), ne sont pas non plus prises en considération.
 - Les revendications des personnels du siège ne sont pas entendues.

Au niveau local comme au niveau central, le dialogue social apparaît comme un vain mot. Les représentants des personnels sont au mieux reçus et écoutés mais les réponses aux questions posées par les personnels sont systématiquement différées. Certains représentants font même l'objet de menaces ou de chantage.

Nous nous sommes opposés aux dérives mercantiles contenues dans le POS, nous refusons la gestion des personnels que vous voulez imposer.

Aussi, les représentants FSU, qui n'ont pas participé à ce Comité Technique Paritaire, exigent d'urgence la prise en compte des problèmes des personnels et la mise en œuvre d'une véritable politique sociale au sein de l'Agence.

En introduction à la carte scolaire, suite à une remarque du SNES-FSU sur le non examen de la carte scolaire par certains CE du Maroc, la Directrice nous assure que cette question doit être abordée même si aucun changement n'est pas à constater ;

Remarque d'ordre générale sur le Maroc : le SNES déplore la fermeture d'une classe prépa faite selon la Directrice pour ne pas faire concurrence à celle des marocains.

A noter qu'en Guinée, les problèmes de recrutement d'expatriés doivent être abordés autrement qu'en multipliant des exigences diverses et variées compte tenu de la situation particulière du pays.

Sur l'ensemble des cartes scolaires, le SNES/FSU interroge d'emblée la directrice sur d'éventuels projets de redistribution ou fermetures de postes, dont les personnels doivent être informés. Dans plusieurs établissements, comme au Maroc, des chefs d'établissement n'ont pas présenté la carte des emplois au conseil d'établissement.

Selon la directrice, l'AEFE n'a pas reçu d'obligation de supprimer des postes pour 2011.2012. Elle espère que cette information sera confirmée par le premier ministre dans sa lettre de cadrage.

Carte des emplois 2010-2011 (Phase 4)

⇒ <u>Secteur Maghreb, Afrique Subsaharienne</u>

<u>Burkina Faso</u>, <u>Bobo Dioulasso</u> (Ecole française A Malraux): Création d'un poste résident en lettres pour accompagner la montée des effectifs collège.

<u>Cameroun</u>, <u>Douala</u> (lycée <u>Dominique Savio</u>): Transformation d'un poste expat certifié de SVT en expat agrégé de SVT.

<u>Maroc</u>, <u>Casablanca</u> (école Georges Bizet): Création d'un poste résident RA3 TECHC qui avait été fermé en phase 3.

Nigéria, Lagos, lycée Louis Pasteur: Transformation d'un poste expat certifié de math en expat <u>agrégé</u> de math.

Tchad (lycée Montaigne): ouverture d'un poste résident CPE.

⇒ <u>Secteur Egypte - Levant - Corne de l'Afrique</u>

<u>Liban</u>, **Beyrouth (collège protestant)**: Transformation d'un poste expat certifié de math en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré de math.

<u>Syrie</u>, <u>Damas</u>, <u>lycée CDG</u>: Fermeture d'un poste de résident en sciences physiques et ouverture d'un poste d'expatrié en sciences physiques.

⇒ Secteur Europe.

Allemagne Hambourg Lycée français Saint-Exupéry

Transformation d'un poste expat certifié de lettres classiques en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré de lettres classiques.

Belgique Bruxelles Lycée Jean Monnet

Ouverture d'un poste de résident en histoire géo.

<u>Pologne</u> Varsovie, lycée René Goscinny : Transformation d'un poste expat certifié de SVT en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré de SVT.

⇒ <u>Secteur Asie - Océan indien - Océanie.</u>

Arabie Saoudite, **Riyad**: Transformation d'un poste expat certifié d'histoire géo en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré d'histoire géo.

Chine, Pékin: Fermeture d'un poste de résident agrégé CPGE en sciences physiques. Compense l'ouverture d'un poste agrégé de sciences physiques en phase 3.

Emirats Arabes Unis, Abu Dhabi : Fermeture d'un poste de résident en allemand. Le recrutement sera pourvu en contrat local par un non titulaire.

Japon, LFJ de Tokyo: ouverture d'un poste de résident en histoire géo. Il s'agit d'une résidentialisation demandée de longue date.

Qatar: Fermeture d'un poste de résident en lettre due à l'impossibilité de pourvoir ce poste. Le SNES revendique la réouverture d'un poste d'expatrié de lettres qui a été supprimé en 2008. L'Agence nous répond que cette question est à l'étude. A suivre...

République de Corée, Séoul, lycée français : Ouverture d'un poste de résident en SES.

Thaïlande, Bangkok, lycée français : Transformation d'un poste expat certifié de math en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré de math.

⇒ Carte des emplois AMERIQUE

Brésil, **Rio de Janeiro**, lycée Molière: Fermeture d'un poste de résident en documentation. La section locale du SNES ne comprend pas pourquoi l'Agence n'a pas transformé ce poste en résident math dans la mesure où il y a une attente de résidentialisation. L'Agence répond que le CE d'automne 2010 prendrait peut être cette décision qui devrait alors être confirmée par le CTP de décembre.

Canada, Toronto lycée français: Ouverture d'un poste de résident en EPS. L'Agence explique que ce n'est pas une résidentialisation et qu'il y aura une CCPL de recrutement en septembre. En ce qui concerne, le poste d'histoire géo créé pour un an, c'est un rompu de temps partiel.

Equateur, **Quito**: Suppression d'un poste d'expatrié en sciences physiques. Selon l'Agence, la suppression des spécialités est justifiée par la baisse de la demande et il n'y aura pas de problèmes pour continuer à assurer les dédoublements dans cette discipline. La contrepartie en termes de postes sera apportée avec un an de décalage et dans le premier degré où les effectifs sont en hausse.

Bilan pour la quatrième phase 2010 2011 :

Fermetures: 10 expatriés / 6 résidents

Ouvertures: 11 expatriés / 7 résidents

Solde: Expatriés +1; Résidents: +1

Pour les expatriés, il s'agit essentiellement de régularisations pour créer des postes d'agrégés conseiller pédagogiques et d'une création d'un poste d'encadrement. Le SNES continue de revendiquer la création de postes d'expatriés enseignants particulièrement dans les zones où le recrutement est problématique.

Vote global sur cette carte des emplois

4 pour (Administration)

4 contre (3 snes +1 unsa)

Carte des emplois 2011-2012 (Phase 1)

⇒ Secteur Maghreb, Afrique Subsaharienne

Algérie (lycée A Dumas): Ouverture d'un poste d'expatrié en lettres classiques correspondant aux besoins de l'établissement.

Maroc, Tanger (lycée Regnault): Fermeture d'un poste d'expat en hist géo. Ouverture d'un poste de résident. Cela correspond à une fin de mission mais pour le SNES, ces fermetures en série restent inacceptables.

Nigéria, Lagos: Le SNES intervient longuement sur les difficultés de recrutement dans ce pays et soutient les revendications de la section, à savoir maintien du poste d'expat en anglais, réouverture des poste d'expat philo lettres et espagnol et ouverture d'un poste de résident en anglais. Le SNES demande un vote sur l'ouverture de deux postes, l'un en philo lettres et l'autre en espagnol. 4 contre (administration), 3 FSU vote pour, 1 UNSA refuse de voter.

République démocratique du Congo: ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'espagnol.

Sénégal (Dakar, institution Jeanne d'Arc): Fermeture d'un poste d'expatrié certifié en sciences physiques et ouverture d'un poste de résident dans la même discipline. Il s'agit d'une fin de mission.

Tunisie, Lycée PMF de Tunis : Fermeture d'un poste d'expatrié en SES et ouverture d'un poste de résident en SES. Encore une fin de mission dont l'Agence profite pour supprimer un poste d'expatrié contre l'avis du CE!

⇒ Secteur Egypte - Levant - Corne de l'Afrique

Egypte, Le Caire, Lycée français: Fermeture d'un poste d'expat certifié hist géo et un poste d'expat certifié lettres classiques. Ouverture d'un poste de résident en lettres et d'un poste de résident en histoire géo. Le CE a voté contre ces suppressions mais l'Agence n'en a cure. Cependant elle nous garantit que ces postes seront à taux établissement. A noter que le poste d'hist-géo supprimé correspond là encore à une fin de mission.

Syrie, lycée CDG de Damas: Ouverture d'un poste d'expatrié certifié SVT, conseiller pédagogique second degré; Création qui s'explique par la difficulté de recrutement de résidents en Syrie pour les disciplines scientifiques.

⇒ Secteur Europe

<u>Autriche</u>, lycée français de Vienne: 2 fermetures d'expat certifiés en lettres classiques et en anglais. L'Agence prend note de nos observations transmises par la section concernant le contexte socio-culturel, pédagogique et linguistique qui imposerait le maintien d'un poste d'expat d'anglais mais continue résolument à appliquer sa politique de fermeture de postes aux fins de mission. Reste que cette question peut encore être rediscuté au prochain CE de l'établissement et au prochain CTP par suite.

Bulgarie, Sofia, lycée Victor Hugo: Transformation d'un poste expat certifié d'anglais en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré d'anglais.

Danemark, Copenhague, lycée français Prins Henrik: Fermeture d'un poste d'expat certifié SVT et ouverture d'un poste de résident SVT. Ouverture d'un poste d'agrégé de sciences physiques, conseiller pédagogique second degré.

Espagne, Barcelone, lycée français : Fermeture d'un poste d'expatrié agrégé d'anglais. Ouverture d'un poste d'expatrié certifié d'anglais, conseiller pédagogique second degré.

Grèce: Athènes, LFH: Transformation d'un poste expat agrégé d'hist géo en expat <u>certifié</u> conseiller pédagogique second degré d'hist géo.

Portugal, Lisbonne, lycée français Charles Lepierre : Transformation d'un poste expat agrégé de math en expat <u>certifié</u> conseiller pédagogique second degré de math.

Royaume Uni, lycée CDG de Londres: Fermeture d'un poste expatrié agrégé de philosophie, ouverture d'un poste de résident dans la même discipline.

République Tchèque, lycée français de Prague : Transformation d'un poste expat certifié de math en expat <u>agrégé</u> conseiller pédagogique second degré de math.

Turquie, Istanbul, lycée Pierre Loti: Fermeture d'un poste d'expat certifié de math et ouverture d'un poste de résident en math. Ouverture d'un poste d'expat agrégé en lettres conseiller pédagogique second degré. L'Agence satisfait une demande unanime de la communauté éducative dans l'établissement qui estimait qu'un glissement du support expat vers les lettres était indispensable compte tenu de ses besoins.

⇒ Secteur Asie - Océan indien - Océanie.

Arabie Saoudite, **Riyad**: Ouvertures de deux postes d'expatriés: 1 certifié espagnol et 1 certifié de philosophie, conseiller pédagogique second degré.

Chine, Pékin: Un poste expat certifié de math est supprimé et l'Agence crée un poste de résident dans la même discipline. Le CE n'a pas été consulté. C'est une décision suite à une fin de mission anticipée. Fermeture d'un poste de résidente gestionnaire comptable et ouverture d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable. L'actuelle résidente occupant le poste terminera son contrat.

Emirats Arabes Unis, Abu Dhabi : Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'arabe transformé en résident dans la même discipline. L'Agence nous dit qu'il y a déjà un conseiller pédagogique en arabe à Dubai. En revanche des besoins en anglais entraînent la création d'un poste d'expatrié conseiller péda second degré en anglais.

Japon, LFJ de Tokyo: Fermeture d'un poste d'expatrié certifié d'anglais. Le CE se prononce en faveur du glissement de ce poste sur un poste d'expat en technologie. C'est une demande déjà ancienne mais l'Agence rétorque qu'il faut attendre que le projet immobilier soit mené à son terme. Donc rien pour l'instant. Affare à suivre...

Malaisie, lycée français de Kuala Lumpur: Fermeture d'un poste d'expat CPE faisant fonction de chef d'établissement et ouverture d'un poste d'expatrié Proviseur.

Philippines, école français de Paranaque City: Ouverture d'un poste de CPE faisant fonction de chef d'établissement.

République de Corée, lycée français de Séoul : Fermeture d'un poste expat certifié de math. Ouverture d'un poste de résident en math.

Carte des emplois Amériques

Brésil, **Rio de Janeiro**, lycée Molière : Fermeture d'un poste expatrié certifié de philosophie. Ouverture d'un poste de résident dans la même discipline. Encore une fin de mission dont l'Agence profite pour supprimer un poste d'expatrié.

Canada, Montréal, clg international Marie de France : Fermeture d'un poste expat certifié d'histoire géo. Ouverture d'un poste de résident dans la même discipline. L'Agence se justifie en disant qu'il y avait deux expatriés dans la même discipline. Par ailleurs elle garantit que le poste de résident créé est à coût nul pour l'établissement conformément aux accords entre le France et le Québec.

Kenya, Nairobi, lycée français Denis Diderot : Création d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable.

Uruguay, **Montevidéo**, Lycée Jules Supervielle : Fermeture d'un poste expatrié certifié de philo, ouverture d'un poste résident dans la même discipline. Le SNES rappelle à l'Agence que le CE avait voté pour le maintien de ce poste mais l'Agence n'en tient pas compte et maintient son choix.

Bilan pour la première phase 2011 2012 :

<u>Fermetures</u>: 23 expatriés / 2 résidents

Ouvertures: 17 expatriés / 16 résidents

Solde: Expatriés -6; Résidents: +14

Pour les expatriés, la saignée continue. Même sans injonction de Bercy, l'Agence maintient sa recherche d'économies sur les postes d'expatriés enseignants. Il s'agit d'une politique que le SNES ne cesse de dénoncer.

3. Bourses:

Le SNES a demandé quelle était l'économie générée par l'application de la mesure de régulation concernant les fonctionnaires. Il nous a été répondu qu'il était impossible de faire un état précis de la situation d'autant que les dossiers des collègues devraient être à nouveau traités au car cas par cas. Pour la direction de l'Aefe, cette mesure est considérée comme étant une bonne prise en compte des revenus. S'il en était ainsi, il n'y aurait pas la nécessité de revoir les situations particulières des collègues dont certains collègues se retrouvent en grande difficulté. Encore une fois, ce sont les collègues qui font les frais de la politique budgétaire du gouvernement et de l'Aefe.

4 : présentation des profils de postes expatriés.

Là encore, il a été répondu au Snes qu'il était impossible de présenter le profil des postes devant être publiés au BO du 2 septembre. Pour le Snes, c'est l'efficacité de la mission des personnels qui est en cause ; il ne faut donc pas faire l'économie de cette discussion dans les conseils d'établissement et en CTP. Il semblerait toutefois, que ces profils échappent de plus en plus aux établissements et qu'ils relèvent davantage des Inspecteurs et des responsables de secteur géographique rendant la décision de plus en plus opaque. L

5. Situation des personnels qui changent d'hémisphère et auxquels on impose une période de disponibilité sans traitement.

5 personnes ont subi cette situation. Le service des personnels nous a affirmé que tous les cas avaient été traités positivement, les collègues ayant été recrutés localement dans un premier temps. Les interventions du SNES/FSU ont été efficaces pour ces collègues, nous garderons un œil vigilant sur ces questions.

6. Conseil d'Etablissement : respect du calendrier fixé par l'AEFE et des prérogatives notamment en matière de carte des emplois (exemple du Maroc)

Le SNES/FSU avait constaté des silences pesants dans certains conseils d'établissement qui auraient dû présenter la carte des emplois. L'AEFE nous affirme qu'elle n'a donné aucune instruction. Vu que le Maroc avait été fortement touché par les fermetures de postes d'expatriés, on avait lieu de l'inquiéter. A la question du SNES/FSU, la directrice indique que l'audit au Maroc est un des éléments qui alimente la réflexion sur ce réseau, menée par l'AEFE, la MLF, la DGM et le poste diplomatique. Il y a de nombreux paramètres comme celui de la situation et de l'évolution du patrimoine des établissements scolaires. Contexte tendu dans la mesure où ce réseau a augmenté de plus de 1000 élèves. Certaine décision ont d'ailleurs déjà été prises comme celle de la fermeture d'une prépa.

Sur le point de la consultation et de la présentation au CE, le SNES/FSU insiste pour qu'une fois encore, rappel soit fait sur les obligations en conseil d'établissement. Nos élus SNES doivent demander des votes, y compris sur la carte des emplois.

7. suivi de CTP

a) bilan du recrutement des résidents

Au moment où se tenait le CTP, les opérations de recrutement des résidents se poursuivaient encore dans certains pays : 74 postes étaient encore vacants dont 26 en cours. Le nombre de personnels recrutés comme résidents est en augmentation : 920 cette année contre un peu plus de 700 l'an dernier. L'AEFE constate un bon fonctionnement des CCPL ; on ne compte que 5/6 invalidations. L'Agence a accéléré les délais de validation des nominations résidents : à la même date, 2 fois plus que l'an dernier. Pour autant, pour le second degré les délais sont encore trop longs et le taux de détachement est de 80%. En effet, 14 collègues ont essuyé un refus de détachement : 6 car ils n'avaient pas trois ans d'ancienneté comme titulaire et les autres car leur discipline était déficitaire dans leur académie. Ces refus sont systématiques lorsque des collègues sont affectés en Guyane où à Mayotte. La suppression des postes en France se répercute déjà à l'AEFE et ces refus de détachements risquent encore de se développer. Or 41% du recrutement à l'AEFE dans le second degré est le fait de « résidents à recrutement différé ».

Par ailleurs l'agence nous assure qu'un état précis des résidents sera donné le 10 septembre.

b) bilan sur le temps partiel

92 temps partiels ont été demandés pour le 2d degré : 79 ont reçu un avis favorable. L'Agence a rappelé que les rompus de temps partiels avaient fait l'objet d'une discussion avec le MEN et que le Ministère entendait désormais refuser les résidentialisations sur les rompus de temps partiels qui ne seraient pas des temps complets.

c) évolution des niveaux des ISVL des Résidents

La direction de l'AEFE fait toujours la sourde oreille aux revendications des collègues. Quelques mesures sont prises pour éteindre les incendies qui éclatent un peu partout mais rien à la mesure des besoins réels des résidents. Ce serait Bercy qui coincerait sur des augmentations en dehors des augmentations de l'IE! Au nom de quoi alors que la presque totalité des ISVL est payée par les établissements (l'AEFE a sa charge moins de 3% du montant global des ISVL payées aux résidents).

Aux discours de l'AEFE qui repousse à l'application du POS un re-basage des ISVL, le SNES oppose une négociation au premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011 de manière à ajuster les niveaux des ISVL au 1^{er} janvier 2011 en fonction des réalités de chaque pays.

d) modification du décret n°2002-22 sur le congé maladie

Bref rappel

Un projet de texte était proposé au CTP de juillet 2009. Depuis, il a été communiqué aux autorités de tutelle : la modification du décret étant liée à celle du décret de 67. En janvier 2010, on apprenait que Bercy la conditionnait avec la modification globale des Indemnités de résidence (IR). Lors des 20 ans, la FSU avait interpellé Bernard Kouchner et celui-ci s'était engagé à aligné la situation de l'AEFE sur les pratiques du MAEE . Aussi au CA du 19 mai, le représentant de la Direction Générale du Ministère s'était engagé sur l'avancement du dossier. Et depuis toujours rien. Pour le Snes, il n'y a aucune volonté politique de faire avancer ce dossier

Quant aux autres indemnités spécifiques (documentalistes, CPE, Co Psy), la réponse est toujours la même : elles ne sont pas intégrées dans le décret 2002-22. Ce que nous savions déjà! Mais la question est de réparer cette absence. Là encore, aucune volonté politique ne se dégage alors que ce sujet est régulièrement posé.

e) avantage familial : versement complémentaire pour les personnels de l'EEE ayant un seul enfant

Depuis que les arrêtés sont parus, l'instruction des dossiers devient possible. Il nous a été dit que la situation devrait se régulariser et que les collègues auraient un rappel même ceux qui depuis ont quitté le réseau.

d) arrêt de la prise en charge de 60% de la part patronale de la CFE pour les contrats locaux ni marocains, ni français

Aucune évolution n'est présentée, les dossiers étant en attente.

Concernant l'autre dossier, celui des cotisations sociales au Maroc, l'AEFE nous dit avoir reçu la totalité des dossiers et à rendez vous avec la CNAV.

9. Questions diverses:

<u>Tunisie</u>: suite du groupe de travail sur les recrutés locaux : contenu des fiches d'évaluation des personnels en recrutement local.

Le SNES/FSU intervient en particulier sur la fiche de notation proposée en Tunisie pour les recrutés locaux. Pour nous, les recrutés locaux enseignants devraient évidemment être traités comme les autres enseignants. Dans le contexte, il semble y avoir un problème car le chef d'établissement est à la fois recruteur, notateur et responsable pédagogique : cela fait beaucoup pour garantir l'équité due à ces personnels! La partie pédagogique et les programmes des différentes disciplines ne sont évidemment pas de son ressort. L'AEFE semble en convenir et une vérification de la fiche sera faite sur place.

Tunisie La Marsa: respect des horaires, enseignement de la musique à Gustave Flaubert.

Le problème est temporairement réglé avec la création d'un $\frac{1}{2}$ poste pour l'an prochain. Sera également en discussion la création d'un $\frac{1}{2}$ poste de documentaliste à Sousse.

Absence de dialogue social dans le réseau. (Espagne)

L'AEFE ne répond pas à cette question, ce qui confirme donc son intitulé : les personnels apprécieront!

Respect du droit syndical des personnels recrutés locaux (Maroc)

Les analyses présentées par l'AEFE sur la situation du syndicalisme dans le réseau nous laissent parfois perplexes. Le SNES/FSU demande que le droit syndical des collègues, en particulier à tenir une heure d'information syndicale, soit respecté. Donner un accord pour l'heure d'information en dehors des heures de service est une provocation.

<u>Italie / Milan : réponse de l'AEFE au courrier intersyndical sur les événements nocturnes survenus dans l'établissement.</u>

L'agence reprend l'historique de la question ainsi que les démarches effectuées localement. Elle s'engage à répondre au courrier de l'intersyndicale.

Retard dans le versement des HSA et des jurys d'examen. + avances billets d'avions.

Comme souvent, les retards sont dus à des problèmes de logiciel. Nous faisons remarquer que lors des prélèvements ou autre saisie, les opérations sont rapides. L'agence précise que, pour les HSA, les remontées des établissements sont au 15.10 de l'année, ce qui ne permet pas techniquement de les mettre sur la paye des personnels avant le salaire de janvier. Les indemnités d'examen qui étaient jusque là gérées en procédure manuelle vont être traitées par procédure informatique, ce qui devrait en accélérer le paiement. Concernant

les avances de billets d'avion par les collègues, le SNES/FSU rappelle que cela n'est pas acceptable. Là où les situations existent, elles doivent être réglées et les billets donnés en prépayés.

Situation au Koweit

Un accord de partenariat a été signé le 29 mars 2009 et sera applicable à la rentrée. Le SNES/FSU sera là aussi vigilant et suivra les contacts avec les collègues sur place concernant leur situation.

4. Circulaire de rentrée AEFE 2010/2011

Instructions générales :

La circulaire AEFE n°001958 du 11 mai 2010 donne les instructions aux établissements d'enseignement français à l'étranger relatives à l'année scolaire 2010-2011. Vous trouverez en annexe de cette circulaire le récapitulatif des principales opérations.

I - Les grandes opérations administratives

La carte des emplois expatriés et résidents pour l'année scolaire 2011-2012 doit être retournée à l'AEFE revêtue obligatoirement de l'avis du conseil d'établissement avant le 15 octobre 2010. Un conseil d'établissement (CE) doit donc être réuni avant cette date avec la nouvelle composition. Si cette dernière n'a pas encore été formée, le CE devra se dérouler avec la composition de l'an dernier. Nous rappelons que lors de ce CE doivent être examinés le tableau des emplois expatriés dans sa deuxième phase (la première phase ayant été examinée lors du Comité technique paritaire de juin), et le tableau des emplois résidents 2010-2011 en cinquième phase.

Concernant la préparation de la carte des emplois expatriés pour l'année scolaire 2012-2013, sa première phase sera examinée lors du CTP de juin 2011. Les propositions de fermeture, d'ouverture, de maintien et de changement de discipline des postes d'expatriés doivent être adressées à l'AEFE pour le 15 mai 2011. Là aussi, le CE doit être impérativement réuni et consulté sur ce tableau des emplois et sur les profils des postes expatriés qui seront publiés.

La réunion du conseil d'établissement est obligatoire avant transmission des propositions même si aucun changement n'est envisagé. Dès la réunion du CE, les sections locales devront nous retourner l'enquête sur la carte scolaire. Il est indispensable de nous fournir, en vue du Comité technique paritaire (CTP), tous les détails nécessaires afin de faire valoir au mieux les besoins des établissements en terme d'emplois.

II. Le fonctionnement pédagogique des établissements

Cette partie traite de l'actualité pédagogique (socle commun, DNB, nouveaux programmes au collège /réforme au lycée/ priorités par discipline), de l'organisation du temps scolaire, de la demande d'ouverture d'un nouveau centre de baccalauréat, de l'ouverture de nouvelles séries et options, de la coopération éducative et universitaire (les établissements du réseau étant invités à s'engager dans ce rôle d'opérateur de coopération éducative), de l'orientation ...

Le dispositif de formation continue des personnels est défini dans la circulaire AEFE 387 du 31 janvier 2007. L'ensemble des personnels doit pouvoir participer aux stages de formation: les enseignants, qu'ils soient recrutés locaux, résidents ou expatriés, et les non enseignants, qu'ils soient recrutés localement ou détachés. Comme le prévoit la circulaire, c'est bien la cellule de formation continue, à constituer en début d'année, qui doit « définir les critères de choix des participants aux différents stages du PRF ». Une nouvelle circulaire sera publiée à la rentrée 2009.

Les demandes d'inspection des personnels enseignants doivent être adressées au service pédagogique de l'Agence par le biais de la saisie de l'enquête rapide de rentrée pour les EGD et les conventionnés. Elles seront analysées et prises en compte par les inspecteurs pédagogiques de l'Agence ou ceux des académies partenaires

et éventuellement par l'inspection générale. Les demandes individuelles ou les demandes arrivant directement à l'Inspection générale ne sont pas prises en compte. Elles doivent être relayées par le chef d'établissement.

III. Les personnels

1. Les personnels expatriés

Les dossiers de candidature aux **postes d'expatriés** pour la rentrée 2011 ont été publiés le 2 septembre 2009 ; le serveur sera ouvert entre le 2 et le 27 septembre 2010. Voir article dans cet HDF.

Pour toutes les informations complémentaires, consultez notre site Internet (<u>www.hdf.snes.edu</u>, rubrique Recrutement, puis AEFE, puis rentrée 2010).

Les demandes de prolongation de mission d'expatriés au titre de l'année 2011-2012 doivent être motivées par « la proximité de l'ouverture des droits à la retraite ou par une nécessité avérée liée au bon fonctionnement du service ».

Les personnels expatriés recrutés en 2008 et 2009 appelés à solliciter la reconduction expresse de leur contrat pour 2012-2013 doivent faire parvenir leur demande de reconduction pour le 1^{er} avril 2011. Les prolongations et les reconductions expresses au titre de l'année 2012-2013 seront examinées lors des CCPC de juin 2011. Les demandes sont examinées plus d'un an avant l'expiration de la demande.

Attention : les demandes transmises après le 1^{er} avril 2011 ne seront pas instruites et le poste sera considéré comme vacant.

Désormais les personnels expatriés enseignants ont des contrats de trois ans pouvant être renouvelé au plus pour une période de 24 mois.

2. Les personnels résidents

La circulaire AEFE n° 20618 du 12 décembre 2001 relative au détachement et au recrutement des personnels résidents est en cours de remplacement.

Les instructions de rentrée rappellent les règles générales en matière de recrutement (orientations et critères de recrutement...). Un article ultérieur du HDF Info fera la synthèse des règles de recrutement des résidents. Toutefois, il convient de rappeler que la DGRH B 2-4 n'accorde plus de détachement aux enseignants n'ayant pas trois ans d'ancienneté en tant que titulaire.

ATTENTION! La formulation pour les dérogations à cette règle a changé. Pour les agents n'ayant pas exercé trois ans comme titulaire mais dont le conjoint (ou PACS) est établi dans le pays, leur situation sera étudiée au cas par cas !!!!! Les ex-recrutés locaux lauréats de concours venus faire leur stage en France et à l'issue de celui-ci peuvent être recrutés dans leur ancien établissement (sous réserve de l'accord de leur administration d'origine)

Les demandes de temps partiels des personnels résidents (circulaire AEFE 903 du 13 mars 2001) devront, après consultation et avis de la CCPLA, parvenir à Nantes avant le 15 décembre 2010. Il est précisé que les temps partiels risquent de ne pas pouvoir être compensés par un fonctionnaire titulaire détaché de l'E.N (voir compte rendu du CTP).

Les demandes de mutation d'un résident à l'intérieur d'un pays, après consultation et avis de la CCPLA, doivent parvenir au service des personnels à Nantes pour le 15 décembre 2010. En principe, aucune mutation ne peut intervenir avant la fin du premier contrat. Si l'agent reçoit un avis favorable à sa demande en CCPC, sa candidature est ensuite examinée lors de la CCPL du recrutement des résidents, en conformité avec les priorités de l'Agence. Il est précisé qu'une mutation ne passe pas avant un TNR.

Comme chaque année, les sections locales devront donc nous retourner l'enquête portant sur ces opérations afin de défendre au mieux les intérêts personnels et collectifs des collègues.

3) Les personnels expatriés et résidents

Les demandes de réintégration doivent parvenir à la Direction des ressources humaines de l'AEFE à Nantes, au plus tard le 27 février 2010. Mais pour faire le choix d'une académie (d'origine ou non), il faut participer au mouvement inter académique dont les opérations débutent vers la fin du mois de novembre. Le SNES rappelle que des collègues détachés qui ne participent pas au mouvement inter académique s'exposent à être placés en affectation à titre provisoire dans une académie selon les besoins du service. Un TD sera adressé ultérieurement.

Les collègues expatriés ou résidents désirant faire valoir leurs droits à pension (limite d'âge opposable aux agents du second degré : 65 ans mais ils peuvent être maintenus en fonction dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet) doivent faire une demande de réintégration auprès de leur administration d'origine (le plus souvent, c'est donc le Ministère de l'Education Nationale) en précisant le motif. Cette demande doit transiter par la Direction des ressources humaines de l'AEFE à Nantes au plus tard six mois avant le terme du contrat.

Les collègues résidents ou expatriés désirant prolonger leur contrat à l'issue de leur détachement devront impérativement faire parvenir à la Direction des ressources humaines de l'AEFE à Nantes leur demande de renouvellement de détachement avant le 1^{er} novembre 2010. La liste des personnels concernés sera envoyée à chaque chef d'établissement à compter du 15 septembre. Le formulaire type comporte l' avis du chef d'établissement et du Scac et la signature de l'agent attestant qu'il a pris connaissance des avis portés sur sa demande. Les avis défavorables doivent être motivés. Après la signature de l'agent, aucune mention ne peut être ajoutée.

4) Les personnels de recrutement local

Les circulaires AEFE n°2551 du 26 juillet 2001 et n°2552 du 26 juillet 2001 donnent les grandes orientations relatives aux personnels de recrutement local exerçant dans les établissements français à l'étranger. L'arrêté du 27 février 2007 rappelle l'obligation de consulter la *C.C.*P.L.A. en cas de recrutement ou de licenciement, d'un recruté local dans un EGD.

Les demandes de validation des services effectués en contrat local dans un établissement en gestion directe (EG) doivent être adressées dans les deux ans qui suivent la titularisation après nomination.

L'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales prévoit la consultation obligatoire de la CCPLA en cas de recrutement ou de licenciement d'un recruté local dans un établissement géré directement (EGD) par l'AEFE.

Depuis l'ordonnance du 2 mai 2001, les recrutés locaux français exerçant dans un EGD sont soumis aux **prélèvements** CSG/CRDS s'ils répondent au double critère d'une imposition en France et d'une affiliation à un régime français de sécurité sociale obligatoire (les adhérents de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) ne sont pas considérés comme à la charge d'un régime obligatoire français d'assurance.

Le budget de certains établissements en gestion directe (Maroc, Tunisie, Argentine, Inde, Vietnam, Madagascar, Sénégal, Mauritanie, Niger, Chine, Russie) peut prendre en charge 60% du coût de l'adhésion volontaire des recrutés locaux français à la CFE, pour la couverture des risques maladie, maternité, vieillesse et accidents du travail.

5) La gestion administrative et financière des expatriés et résidents

Le paiement des HSA est mensualisé. Les informations relatives aux HSA sont télé déclarées et l'original daté et dûment signé ne sera pas envoyé à l'Agence mais conservé par l'établissement. Le formulaire sera rempli au plus tard le 15 octobre 2010 (rythme nord) ou 1^{er} avril 2011 (rythme sud). Une prime spéciale d'un montant annuel de 500€ est attribuée aux enseignants assurant au moins 3 HSA. La première HSA est payée avec une majoration de 20%.

Toute absence (maladie, maternité, paternité, grève...) a une incidence sur le versement des HSA.

Le paiement des heures supplémentaires effectives (HSE) est effectué après service fait. Elles sont déclarées mensuellement par l'établissement à l'aide d'un formulaire Web.

Depuis le 1er octobre 2007, les personnels enseignants bénéficient d'une **défiscalisation des HSA et des HSE** perçues et d'une exonération de cotisations sociales.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) est définie par la circulaire AEFE 1886 du 16 juillet 2007 et les activités péri éducatives par la circulaire AEFE 2054 du 7 juillet 2004. Les informations sont télé déclarée.

Le paiement des indemnités de jurys d'examens (IJE) est effectué sur justificatif de l'établissement centre d'examen et transmis à l'AEFE. Après validation par l'agence du justificatif de l'établissement centre d'examen, un titre de recette estémis et l'établissement s'acquitte du montant des sommes dès leur notification.

Le décret n°2009-691 du 15 juin 2009 modifiant le décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à **l'avantage** familial est paru au Jo du 16 juin 2009 ainsi que l'arrêté du 20 avril 2010 modifiant les barèmes.

Pour les pays où se trouve un EGD, les voyages de congés administratifs et de fins de missions des expatriés sont pris en charge par l'établissement mutualisateur (circulaire AEFE 458 du 19 février 2004).

Quant aux modalités de prise en charge des **frais de déplacement des membres des** *CCPLA*, elles sont définies à la fois par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et par les trois arrêtés qui l'accompagnent.

Les modalités de prise en charge des frais de missions temporaires à l'étranger sont définies dans la circulaire AEFE n° 1463 du 4 juin 2007. Toutefois, c'est le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 qui les régit. Il n'existe plus désormais d'appel à candidature pour demander l'accès à la hors classe des personnels du second degré. Cette opération est intégralement pilotée par le Ministère de l'éducation nationale à travers l'application de I-Prof.

IV. Les frais de scolarité

Conformément à la décision prise par le Président de la République, un dispositif de **prise en charge de la scolarité des lycéens français** scolarisés dans un établissement français à l'étranger a été mis en place.

S'agissant des années scolaires 2009-2010 (en 2010 pour les pays de rythme sud) la réforme s'applique désormais à tous les lycéens. Le calendrier des campagnes de prise en charge est calqué sur celui des bourses scolaires :

Réunion des commissions locales des bourses scolaires :

- pays du rythme nord : 1ère CLB : avril 2ème CLB : octobre

- pays du rythme sud : 1ère CLB : octobre 2ème CLB : avril

5. Compte rendu de la CAPN d'accès à la hors classe

La CAPN chargée d'examiner les promotions à la hors classe pour les collègues affectés hors académie s'est tenue le 6 juillet 2010.

Eléments pris en compte pour le calcul du barème

- Note pédagogique + note administrative sur 100
- Echelon:

11° échelon depuis 3 ans et plus = 20 points du 10° au 11° échelon (jusqu'à 2 ans d'ancienneté) = 10, points

Parcours professionnel:

40 points pour les parcours jugés les plus "méritants"

20 points pour les parcours professionnels "communs"

O point en cas d'avis hiérarchique défavorable (vice-recteur ou organisme de détachement).

Critères permettant de départager les collègues à égalité de barème :

1- Echelon / 2- Ancienneté dans le corps / 3- Ancienneté dans l'échelon / 4- Date de naissance

Un grand nombre d'enseignants s'inquiètent ou s'étonnent de la différence entre les avis (concernant la compétence professionnelle) portés par le chef d'établissement sur le dossier papier et celui consultable sur I prof.

Seul le Ministre (voire l'Inspecteur général), peut attribuer les « 40 points » correspondant au « mérite exceptionnel » aucun avis exceptionnel n'a été accordé depuis plusieurs années à l'étranger.

En effet, la politique du responsable de la $29^{\grave{e}me}$ base consiste à attribuer 20 points de mérite professionnel quel que soit l'avis (très favorable ou favorable) du chef d'établissement. Ceci a pour conséquence que seuls les enseignants en fin de carrière ($11^{\grave{e}me}$ échelon) accèdent à la hors classe.

Cette politique, qui va dans le sens des mandats du Snes pour la revalorisation de fin de carrière et qui élimine, de facto, toute promotion par le « fait du prince »permet à de nombreux enseignants, d'être promus à la hors classe, en fin de carrière, contrairement à ce qui se passe actuellement dans les académies métropolitaines.

Cependant, le ministère, qui prétend être souverain pour attribuer des points de "parcours professionnel", se réfère néanmoins à l'avis hiérarchique mais seulement lorsqu'il n'est pas favorable, pour ne pas en donner, et cela sans qu'aucune commission paritaire locale, partout où il en existe, ait été consultée sur l'examen des dossiers des promouvables et sur l'avis à porter sur ces dossiers.

C'est le cas notamment à Wallis et Futuna où les méthodes de gestion de l'actuel Vice-Recteur en font un territoire de non droit et créent une situation intolérable pour tous les personnels. Dans ce contexte de décisions discrétionnaires à répétition, les syndicalistes font figure de gêneurs qu'il faut empêcher de nuire. C'est ainsi que l'ancien chef de cabinet du VR a porté plainte en diffamation contre trois responsables syndicaux dont celui du SNES.

Ainsi, le Vice-Recteur (VR) a mis systématiquement des avis réservés pour les demandes de promotion à la hors classe en s'abstenant de consulter les chefs d'établissement qui avaient émis un avis favorable. Pourquoi ? Nul ne le sait. Le SNES est intervenu, avec insistance, au niveau de la CAPN d'accès à la hors classe afin que les avis du VR ne soient pas pris en compte ; les deux collègues concernés ont été rétablis dans leurs droits. (barres des promus et inscrits en annexe)

6. Compte rendu du stage hors de France

Le stage hors de France de rentrée s'est déroulé les 26 et 27 août dans les locaux du SNES et 20 pays étaient représentés : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la Colombie, Dubaï, les Emirats Arabes Unis, l'Espagne, l'Italie, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Mexique, le Qatar, le Royaume Uni, le Sénégal, le Tchad, la Tchéquie, la Tunisie et la Turquie.

Le stage a d'abord été l'occasion de faire le point sur l'activité du SNES HDF au cours de cette dernière année scolaire. Le secteur HDF s'efforce de répondre aux nombreuses questions que se posent les collègues. Il cumule une activité de section académique et d'un secteur national.

L'année passée a été marquée par deux éléments importants :

- le SNES HDF a polarisé ses interventions et son action sur les revendications et l'amélioration de la situation des personnels (avantage familial, ISVL et évolutions du décret de 2002).
- Les élections professionnelles à l'AEFE marquées par le renouvellement de la confiance des personnels aux syndicats de la FSU singulièrement au SNES HDF.

Sur l'amélioration de la situation des personnels, le SNES rappelle régulièrement à l'Agence sa volonté de faire évoluer l'ISVL indépendamment de l'IE. Un rebasage apparaît plus qu'urgent au vu de la forte détérioration de la situation financière des collègues dans un certain nombre de pays (Brésil et Colombie où des forts mouvements de grève ont permis des avancées cependant insuffisantes mais aussi la Tchéquie, l'Uruguay...). [Voir l'article sur les ISVL]

Sur l'avantage familial, la détermination des militants du Royaume Uni, en juin 2009, relayée par le secteur HDF avait été couronnée de succès. Il restait cependant les arriérés à percevoir. Les multiples interventions du SNES HDF aux CTP ont permis de régler ce problème et ont accéléré la parution de l'arrêté ainsi que celui de mise à niveau de l'avantage familial (mise à jour attendue depuis plus d'un an!) Cependant, le SNES continue de solliciter l'Agence sur l'augmentation du forfait hors UE. On ne peut accepter que l'avantage familial ne serve qu'à couvrir les frais de scolarité.

Sur le congé maladie, le SNES exige qu'il n'y ait plus de prélèvement sur les indemnités et que les promesses du Ministre Kouchner, lors des 20 ans de l'AEFE, soient actées. Enfin le SNES demande une réforme du décret (inscrite dans le plan stratégique) qui permette une amélioration de la situation matérielle des résidents, l'AEFE n'étant guère offensive sur ce sujet sauf contre ses personnels. Le SNES sera également extrêmement vigilent sur toute menace concernant la mobilité des résidents ainsi que les déconventionnements.

Le point a été également sur la réalité de l'enseignement en collège où les conditions de travail se détériorent de plus en plus avec une charge de travail grandissante à laquelle va s'ajouter à cette rentrée, la validation du livret de compétence basé sur le socle commun de compétences contesté par une majorité de la profession.

La réforme de la seconde ainsi que celle concernant la gouvernance des établissements du second degré avec le nouveau conseil pédagogique ont donné lieu à un débat sur les différentes modalités d'intervention dans ce nouveau conseil pédagogique peu démocratique.

La matinée du 27 a été consacrée à l'étude d'un budget dont le décryptage et la compréhension sont primordiaux pour intervenir en CA au niveau notamment de la revalorisation des salaires des recrutés locaux.

Les sections du Royaume-Uni et de Tunisie ont présentés les actions ou poursuites d'action initiées en faveur des recrutés locaux afin d'améliorer leur situation financière et de garantir leurs droits dans un cadre légal (Convention collective pour les recrutés locaux de Londres par exemple).

Ce stage a été également l'occasion de faire le point sur le rôle des commissaires paritaires et la stratégie à adopter lors des CCPL concernant les contestations de notations administratives, l'examen des demandes de temps et les mutations internes. Un débat a suivi concernant le recrutement des résidents où les collègues ont pu échangés sur la nécessité absolue d'établir un barème de recrutement le plus juste possible qui tienne compte de la situation administrative, familiale et des demandes (mutation interne ou candidature classique) des postulants.

En conclusion le SNES a des revendications immédiates : l'augmentation conséquente des ISVL dans les pays les plus touchés avec une refonte du système actuel, augmentation du forfait avantage familial hors UE et cadre légal pour les recrutés locaux, fin de l'abattement sur les congés maladie. Il compte faire entendre ces revendications par l'action dont les modalités et stratégie seront précisées. L'exigence d'une réforme du décret est toujours à l'ordre du jour du SNES pour mettre fin aux trois mois de disponibilité des « faux résidents ».

Les actions en cours et les mobilisations sur une échelle plus large devront permettre d'obtenir les avancées que tous les personnels attendent.

Enfin, le SNES remercie les militants et responsables de section qui ont participé à ce stage convivial, riche en débats et qui a permis à tous et à toutes de rejoindre leur poste avec un dynamisme accru.

7. Recrutement à la Mission Laïque Française

La procédure de recrutement dans les établissements de la Mission laïque française est parue au B.O. n°31 du 02 septembre. Les collègues doivent remplir une candidature en ligne **entre le 13 septembre 2010 et le 22 décembre 2010** sur le site <u>www.mlfmonde.org</u>, et envoyer directement à la MLF les pièces justificatives qui doivent compléter leur dossier.

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être sera consultable courant novembre sur le site de la MLF et sur le site du ministère, <u>www.education.gouv.fr</u>, rubrique SIAD. Attention, cette liste peut faire l'objet de mises à jour, pensez à consulter le site MLF. Les collègues ayant fait acte de candidature pourront ensuite saisir des vœux sur la fiche de vœux en ligne.

Il faut savoir :

- qu'une candidature à la MLF est payante (17 € : 27 € candidature couple), cette « cotisation » n'étant restituée qu'au cas où une candidature ne pourrait correspondre aux postes vacants : par exemple une candidature en EPS s'il n'y a pas de poste d'EPS à pourvoir, comme c'est généralement le cas.
- que la MLF, bien qu'employant des titulaires de la fonction publique, est une association privée et que selon le type de réseau et l'établissement où l'on est recruté, les conditions de travail et de rémunération ne sont pas aussi cadrées et garanties que dans les établissements gérés par l'Etat. En cas de recrutement, il faut donc bien se renseigner sur ces conditions avant d'accepter un poste. Contactez également le SNES Hors de France.
- que seuls les titulaires qui exercent depuis au moins 3 ans en France peuvent obtenir un détachement :
- que les collègues déjà détachés, à l'AEFE notamment, doivent être libres de tout engagement à compter du 01/09/11 pour pouvoir faire acte de candidature.

Qu'est ce que la MLF ?

La Mission laïque française est une association loi 1901 qui gère des établissements français à l'étranger.

Il existe 4 types d'écoles.

Le réseau OSUI (écoles MLF au Maroc), le réseau des écoles MLF (hors Maroc) et les écoles d'entreprises.

Il existe un 4è type d'écoles correspondant à des écoles (surtout aux USA) ayant passé un accord de partenariat avec la MLF qui met à leur disposition son vivier de candidats qui seront détachés directement auprès desdites écoles.

La MLF, dans un souci d'économie ne recrute quasiment que des certifiés. La polyvalence est de mise, surtout dans des structures à faibles effectifs et il ne faut pas avoir peur d'être corvéable à merci. Par exemple, un certifié de lettres a été récemment recruté afin d'enseigner les lettres, l'histoire géographie, l'histoire des arts et la philosophie. Il faut savoir, de plus, que le public des parents des écoles d'entreprise est parfois très exigent et peut être problématique.

Durée des contrats et renouvellement à la rentrée 2011

Réseau OSUI : contrat de 3 ans renouvelable de façon tacite sans limite

Ecoles MLF: contrat d'un an renouvelable tacitement sans limite

<u>Ecoles d'entreprises</u>: contrat d'un an renouvelable tacitement jusqu'à 3 ans puis demande de prolongation (validée par une *CCP*) pour une prolongation éventuelle d'un an renouvelable 3 fois dans la limite de 6 ans d'exercice sur le poste. Cependant, dans certains pays, les durées de contrat n'excèdent pas deux ans (Norvège, Finlande, Ecosse), les collègues étant soumis à une imposition exorbitante à partir de la troisième année.

<u>Pour les écoles du 4^{ème} type (USA)</u>, les contrats sont limités à 2 ans en raison de problèmes de VISA de travail et d'imposition.

Le SNES intervient régulièrement auprès de la direction de la MLF pour que la transparence soit respectée dans les recrutements, la gestion des personnels, les conditions de rémunération. Il intervient

aussi sur la durée des contrats et sur l'amélioration des conditions de rémunération afin qu'elles soient comparables à celles de l'AEFE.

L'action syndicale est toujours de mise à la MLF qui s'est toujours voulue à la pointe du respect des droits républicains mais qui parfois s'en écarte sous couvert de difficultés de financement de son action.

Comment se déroule le recrutement ?

Une première CCP (Commission Consultative Paritaire) a lieu en mars afin d'établir une liste de candidats pré sélectionnés sur chacun des postes vacants ou susceptibles de l'être. Les candidats sont classés selon un barème en ligne sur notre site

(http://www.hdf.snes.edu/recrutement/mlf/2010/baremerecrutementmlf%202010.jpg).

L'intervention des commissaires paritaires SNES est déterminante. En effet, grâce aux fiches syndicales de nos syndiqués, le SNES a permis a certains de remonter au niveau de la liste des pré sélectionnés et d'être recrutés par la suite.

La liste des candidats pré sélectionnés est mise alors en ligne sur le site de la MLF

Les collègues pré sélectionnés doivent prendre contact avec la MLF afin de confirmer le maintien de leur candidature. Les dossiers sont ensuite transmis aux chefs d'établissements qui retournent leur proposition argumentée à la MLF avant la fin avril. Les candidats sélectionnés seront alors contactés par la MLF et entameront les démarches administratives (demande de détachement ...).

Pour les écoles d'entreprise, les candidats présélectionnés sont informés directement par mail. La procédure est différente puisque l'avis de l'entreprise sur les dossiers est préalable à toute information. Ce recrutement n'est d'ailleurs guère transparent. Certaines écoles d'entreprises avec l'aval de la MLF ont recruté, l'an dernier, des candidats qui ne figuraient pas dans les pré sélectionnés (voir des candidats qui avaient directement postulé auprès de l'entreprise) mais qui étaient déjà en poste et en fin de contrat dans le réseau. Le SNES a vivement protesté contre ces recrutements à la carte estimant que le travail des commissaires paritaires était compromis avec de telles méthodes de fonctionnement.

En juin, une dernière CCP de recrutement clôture la campagne de recrutement pour la rentrée à venir.

Syndiquez-vous et téléchargez sur <u>www.hdf.snes.edu</u> votre fiche syndicale et renvoyez-la par courrier ou par mèl à <u>hdf@snes.edu</u> afin que nous puissions défendre votre candidature lors des différentes commissions de recrutement.

8. Recrutement des expatriés à l'AEFE - rentrée 2011

La note de service sur les postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AFFE vacants ou susceptibles de l'être pour la rentrée scolaire 2011-2012 a été publiée au B.O.E.N. n°31 du 2 septembre 2010. Elle est consultable sur le site de l'Education Nationale à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/cid52981/menh1018913n.html

La liste des postes publiés à ce jour est consultable <u>depuis le 3 septembre 2010</u> sur le site du MEN (http://www.education.gouv.fr rubrique "concours, emplois, carrières", "personnels enseignants" SIAD) et sur le site de l'A.E.F.E. http://www.aefe.fr.

Dans le réseau de l'AEFE, la politique du gouvernement s'est traduit comme en France, par une hémorragie des postes d'expatriés et un sur profilage parfois contestable, d'autant plus qu'il ne doit pas être un critère unique. Dans de nombreux pays à recrutement difficile (éloignement, coût de la vie, conditions de vie etc.), le SNES demande que des postes d'enseignement « standard » soient maintenus ou créés.

Pour la rentrée 2011, 108 postes sont à pourvoir:

- 3 postes d'agrégé;
- 23 postes d'agrégés ou certifiés « conseillers pédagogiques » ;
- 71 postes de certifiés ;

- 11 postes de CPE dont 4 « faisant fonction de chef d'établissement », 4 « faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement »

Les fonctionnaires titulaires du MEN peuvent postuler à condition de justifier de trois années de services effectifs dans la fonction en qualité de titulaire à la date d'effet du recrutement.

L'attention des candidats est appelée sur la liste des documents à joindre au dossier et notamment ceux attestant une expérience et une qualification.

Ce dossier doit être obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

- une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae détaillé sur papier libre,
- le dernier rapport d'inspection,
- tout document administratif justifiant les notes pédagogique et administrative au 31 août 2010,
- l'arrêté de titularisation, le dernier arrêté de promotion d'échelon,
- tous les documents attestant des compétences et diplômes mentionnés.

L'AEFE informera chacun des candidats par courrier électronique de la réception du dossier papier.

La fiche de renseignements SNES est consultable sur le site du SNES HDF.

N'oubliez pas de vous mettre à jour de cotisation SNES ou de vous syndiquer. Envoyer au SNES hors de France la fiche syndicale ainsi qu'une copie des pièces du dossier de candidature.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

Annexe

	Nombre de promouvables	Nombre de promus	Barre des promus (Ech. /Anc. Corps / Anc. Ech. / Date de naissance)	Nombre d'inscrits	Barre des inscrits (Ech/Anc. Corps/ Anc. Ech. / Date de naissance)
DETACHES France Com					
notés sur 100	462	40	130 11è 20 ans 2 mois 24 jours 01-12-1962	7	130 10è 19 ans 2 ans 4 mois 29-09-1950
notés sur 40/60	957	63	119.5 11è 16 ans 5 mois 3 j 03-07-1956	6	119.5 11è 10 ans 10 mois 10 j 10-06-1950
DETACHES Etranger					
notés sur 100	156	11	136.5 11è 26 ans 7 mois 20 j 3 ans 5 mois 20j 28-06-1955	2	130 11è 23 ans1mois 7j 1an 11mois 8j 22-09-1957
notés sur 40/60	1956	143	120 11è 10 ans 9mois 6 mois 17j 09-07-1956	8	119.9 10è 15 ans 9 mois 11mois 13j 03-11-1967
TOTAL	3531	257		23	

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04 imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.